

# Une aide de 10.000 euros pour l'Ukraine

Publié le 31/03/2022 à 06:25 | Mis à jour le 31/03/2022 à 06:25



- - Touraine-Est Vallées

C'est une décision qui avait été annoncée lors du rassemblement du conseil communautaire en solidarité avec l'Ukraine, le 6 mars dernier. Elle a été adoptée par le conseil de la TEV de jeudi 24 mars. Le président, Vincent Morette, a proposé cette délibération « *suite au conflit en Ukraine, la TEV et les dix communes souhaitent exprimer leur solidarité... De ce fait, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention à la Protection civile de 5.000 € car elle offre une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place. La TEV abondera également, à hauteur de 5.000 €, le fonds d'action extérieur des collectivités territoriales* ». Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

**Différents fonds de concours.** Dans le cadre de la création d'une piste cyclable à Véretz, avenue de La Guérinière, la TEV, compétente en matière de schéma directeur des voies et itinéraires cyclables, apportera son concours à hauteur de 35 % du reste à charge. Ce projet, qui était prévu à 376.221 €, s'élève finalement à 394.120 €, du fait de certaines subventions non obtenues. Ce sont donc 72.000 € que la TEV versera pour ce projet. Autre piste cyclable d'intérêt communautaire, réalisée avenue Jeanne-d'Arc à La Ville-aux-Dames, dans la partie située entre la rue Gabrielle-d'Estrées et la Zac des Fougerolles. Le montant des travaux s'élève à 333.591 € mais les subventions de l'État viendront réduire la facture. Au final, le fonds de concours demandé à La Ville-aux-Dames s'élève à 111.940 €. Ce qui représente 50 % du reste à charge. Un autre fonds de concours, pour l'éclairage public à Azay-sur-Cher, a été adopté. Les berges du Cher vont en bénéficier. La TEV est compétente dans ce domaine. Le montant des travaux est de 44.393 €. Le reste à charge après les subventions de l'État, du Sieil (Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire) et le FCTVA (27.312 €) et la contribution communale sera donc à 50 %, à savoir 8.540 €.

**Autres dossiers.** Jean-François Cessac (Larçay), vice-président aux ressources humaines, a présenté deux délibérations. Un poste de 17 h 30 est créé pour la culture et la gestion administrative, notamment du Pact (projet artistique de territoire). Un service commun entre Montlouis et la TEV est mis en place, avec convention.

Janick Alary (Azay-sur-Cher), vice-président en charge des questions d'urbanisme, a fait adopter plusieurs délibérations. Une sur le plan de gestion de la demande locative, une autre sur l'habitat partagé pour les seniors en centre-bourg (appel à projets), une aide à la construction durable et enfin sur la cotisation au fonds de solidarité-logement.

Un groupement de commandes pour le nettoyage des crèches a été adopté. La TEV apportera son soutien aux pratiques environnementales des manifestations sur le territoire.

La vice-présidente en charge de l'économie, Pascale Devallée (Vernou), a présenté plusieurs aides aux entreprises dans le cadre du dispositif Booster.